



Conseil d'administration

325^e session, Genève, 29 octobre-12 novembre 2015

GB.325/INS/2(Add.1)

Section institutionnelle

INS

Date: 12 novembre 2015

Original: anglais

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour de la Conférence internationale du Travail

Addendum

Projet de décision révisé

1. *Le Conseil d'administration décide de compléter l'ordre du jour de la 106^e session (juin 2017) de la Conférence en choisissant d'y inscrire une question sur les migrations de main-d'œuvre en vue d'une discussion générale.*
2. *Le Conseil d'administration décide:*
 - a) *d'inscrire à l'ordre du jour de la 107^e session (juin 2018) de la Conférence une question sur «La violence contre les femmes et les hommes dans le monde du travail» en vue d'une action normative; et*
 - b) *d'organiser une réunion tripartite d'experts chargée de donner des orientations sur la base desquelles le Conseil d'administration examinera, à sa 328^e session (novembre 2016), les préparations pour la première discussion par la Conférence des possibles instruments.*
3. *Le Conseil d'administration décide:*
 - a) *d'inscrire, à titre provisoire, à l'ordre du jour de la 105^e session (juin 2016) de la Conférence une question sur l'approbation des propositions d'amendements au code de la convention du travail maritime, 2006, sous réserve de la présentation d'éventuels amendements adoptés par la Commission tripartite spéciale en février 2016, parallèlement à l'adoption des amendements à apporter aux annexes de la convention (n^o 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, tels qu'ils seront proposés par la commission tripartite maritime ad hoc en février 2016;*

b) d'inscrire à l'ordre du jour de la 106^e session de la Conférence (juin 2017) une question concernant l'abrogation des conventions n^{os} 4, 15, 28, 41, 60 et 67.

4. Le Conseil d'administration demande au Directeur général de prendre note des orientations fournies sur:

a) la mise en œuvre de l'approche stratégique et cohérente de l'établissement de l'ordre du jour des 106^e (2017), 107^e (2018) et 108^e (2019) sessions de la Conférence, y compris l'examen d'une éventuelle déclaration du centenaire;

b) les mesures à prendre concernant la question «Coopération efficace de l'OIT pour le développement à l'appui des objectifs de développement durable» (discussion générale).